

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Procurations : 3

VOTES : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

N° 2019/6/1

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, se sont réunis en mairie de La Bâtie-Neuve, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 03 décembre 2019.

Présents :

ALLARD-LATOURE Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés :

ACHARD Liliane, BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONNET Jean-Pierre, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, MICHEL Alain, RAMBAUD Michel,

Procurations :

Mme Béatrice BOURGADE donne procuration à Monsieur Francis CESTER,
M. Jean-Philippe BREARD donne procuration à Mme Mylène SEIMANDO,
M. Michel RAMBAUD donne procuration à M. Dominique BONJOUR.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste d'agent d'accueil au sein de la maison du vigneron à Remollon – Poste de rédacteur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire, de fixer l'effectif des emplois à temps complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le président informe le conseil communautaire du projet d'ouverture d'une maison du vigneron à Remollon, ayant pour objectif la mise en valeur de la viticulture haut-alpine au travers d'activités économiques, touristiques et culturelles liées à ce secteur.

Il s'avère alors nécessaire de créer un poste d'agent d'accueil, pour deux ans, qui sera chargé de la gestion et de l'animation de la structure.

Monsieur le président rappelle que la CCSPVA s'est engagée à porter le dossier « Maison de la vigne et du vin », dans le cadre du dispositif LEADER 2014-2020, au nom de la commune de Remollon (délibération n°2019-5-26). Au bout des deux ans, le poste sera supprimé des effectifs de la CCSPVA.

Où l'exposé du président, et afin d'assurer l'accueil, l'animation et la gestion de cette maison ;

Le président propose à l'assemblée de créer un poste permanent à temps complet d'agent d'accueil, sur le grade de rédacteur territorial de la filière administrative, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La rémunération de cet emploi sera fixée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2020, et joint à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget général, chapitre 012.

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition exposée par le président.
- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 11 décembre 2019
Et de la publication, le 16 décembre 2019

Monsieur le président, Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.